

Les activités frauduleuses suscitent de plus en plus de questions

par Nancy McNiven

Direction des opérations à l'étranger (TCS)



En arrivant au bureau, vous rencontrez des résidents locaux qui veulent obtenir des renseignements au sujet d'une société « canadienne » appelée Gain rapide inc.* Ces personnes ont toutes reçu une même lettre provenant de la société. Celle-ci leur annonce qu'ils ont gagné 1000 \$, mais qu'ils doivent d'abord déboursier 10 \$ pour réclamer leur prix.

Rendu à votre bureau, vous y trouvez plusieurs télécopies et messages vous demandant de plus amples informations au sujet de Gain rapide inc. En consultant votre courrier électronique, vous remarquez un message urgent de l'ambassadeur, qui vous prie de le voir immédiatement au sujet de Gain rapide inc.

Cette situation vous semble familière ? Même si ce scénario est fictif, un nombre croissant de missions demandent de l'aide afin de traiter des demandes de renseignements ou des plaintes provenant de personnes ciblées par des sociétés ayant des activités au Canada. Souvent, ces sociétés vendent des billets de loterie ou des droits de réclamer des prix, ou encore offrent des emplois.

Les manœuvres frauduleuses ont de lourdes conséquences pour la prestation des services du SDC, puisqu'elles mobilisent à la fois les ressources humaines et financières des missions et de l'administration centrale. Les fraudeurs exploitent la bonne réputation du Canada à l'étranger, et peuvent salir l'image du pays et nuire à des pratiques commerciales légitimes.

Mesures prises à l'administration centrale :

L'Unité d'appui aux postes, en collaboration avec le COAI, a tenu une série de réunions avec des représentants de la Direction des services juridiques (JUS), le Bureau de la concurrence (Industrie Canada) et la Direction des crimes économiques de la GRC. Nous avons conjointement mis en œuvre un processus visant à traiter les demandes de renseignements au sujet de manœuvres frauduleuses. Le Bureau de la concurrence s'occupe des demandes liées aux concours et aux loteries; la GRC voit aux questions liées à l'emploi, à l'investissement et aux pierres précieuses; l'Unité d'appui aux postes, avec le concours de JUS, élabore des politiques, des lignes directrices et des lettres types pour venir en aide aux missions (voir <http://intranet.lbp/HORIZONS/10eftxt-f.asp>); enfin, le COAI effectue la vérification de données spécialisées sur les entreprises.

Le Bureau de la concurrence et la GRC gardent l'œil sur les activités de nombreuses sociétés en cause. Toutefois, faute d'une législation canadienne interdisant de solliciter par courrier la participation à des loteries et à des stratagèmes frauduleux où on promet des prix, les autorités canadiennes ont peu de recours.

Étapes suivantes : L'Unité d'appui aux postes et la GRC élaboreront un module de formation sur le traitement des manœuvres frauduleuses en vue des prochaines séances de formation à Ottawa. Nous communiquerons aussi avec des organismes tels que Postes Canada, la Commission canadienne du tourisme et le Conseil des bureaux d'éthique commerciale du Canada en vue d'obtenir leur appui.

Ce que vous pouvez faire : Recueillez des renseignements de base auprès des plaignants. Vérifiez si la société se trouve dans WIN Exports. Assurez-vous de modifier vos paramètres de recherche de façon à inclure des sociétés inactives. Que la société figure ou non dans le répertoire, veuillez transmettre les résultats de votre recherche au COAI (<http://ibocintranet/iboc>), copie à l'Unité d'appui aux postes.

Quand il répond à des demandes de renseignements sur des organismes canadiens dont les activités semblent douteuses, le personnel des missions doit s'en tenir uniquement aux faits et appeler à la prudence au besoin. Les employés des missions doivent s'abstenir de formuler des opinions négatives. Les offres de participation à des loteries constituent l'un des types de sollicitation que les missions sont souvent appelées à vérifier. Pour vous aider à répondre, il y a une lettre type à l'adresse <http://intranet.lbp/HORIZONS/10grtxt-f.asp>.

Les missions peuvent contacter l'Unité d'appui aux postes pour plus d'assistance. L'Unité demandera conseil à la section juridique du ministère au besoin. Pour en savoir plus sur les activités en cours, visitez le site de la GRC, <http://www.rcmp-grc.gc.ca>, et celui du Bureau de la concurrence, <http://strategies.ic.gc.ca/SSGF/ct01250f.html>

*Société fictive